Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 621

Artikel: Porte-monnaie et portefeuille : pas d'espèces, mais des Suisses

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012860

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PORTE-MONNAIE ET PORTEFEUILLE

Pas d'espèces, mais des Suisses

A la faveur des développements de l'informatique et du télétraitement, le marketing des banques, tout comme le service financier des PTT, s'affairent à populariser le trafic des paiements sans espèces, — en clair: les mouvements de fric sans argent.

La partie n'était pas gagnée d'avance dans notre pays: les Suisses aiment palper ce qu'ils «touchent», et toucher ce qu'ils dépensent. Il semble cependant que désormais les Helvètes aient été à leur tour gagnés — à quel prix? — par le goût des opérations abstraites, sans contrepartie monétaire visible.

On comptait ainsi 940 000 comptes de chèques postaux à fin 1980, année pendant laquelle ont été effectuées 556 millions d'opérations au débit et au crédit, soit un mouvement de fonds global de 1232 milliards de francs. La moyenne des avoirs en compte approche les dix milliards, — sur lesquels les PTT ne paient pas d'intérêt. Pour les banques, le nombre des opérations est beaucoup moins élevé, mais les mouvements représentent un montant global total double de celui des PTT.

Des deux côtés, le trafic sans espèces se développe rapidement, avec la multiplication des titulaires de comptes. Leur nombre a doublé aux ccp entre 1970 (421 000) et la mi-1979 (841 000); depuis lors, près de 150 000 nouveaux comptes ont été ouverts, le plus souvent par des particuliers.

Quant au nombre de comptes-salaires ouverts auprès des banques, il demeure inconnu, mais a sans aucun doute attiré aux guichets plusieurs centaines de milliers de nouveaux clients; lesquels se sont d'ailleurs révélés beaucoup moins intéressants que prévu: pas fous, ils ont touché l'intérêt, recouru aux services annexes (ordres de paiement, etc.), sans toujours conclure d'autres affaires avec la banque!

Par la publicité ou par l'expérience (plus ou moins délibérément tentée), tout le monde connaît les avantages respectifs des comptes postal et bancaire. Mis à part l'universalité des guichets et les horaires d'ouverture, la palette des services offerts par les banques est plus large: outre les ordres de paiement, occasionnels ou permanents, elles proposent d'autres moyens de paiement sans espèces: carte accréditive Eurocard, acceptées dans plus de trois millions de magasins, restaurants, etc. du monde entier (y compris les pays de l'Est), les Eurochèques, utilisables pour le prélèvement ou le paiement sur tout le continent (id.), les chèques de voyage «Swiss Bankers» (SBTC), aussi universels que les American Express, et les distributeurs de monnaie Bancomat (qui correspondent aux appareils Postomat).

Tous ces moyens de paiement tendent à diminuer les mouvements d'espèces, et à les remplacer par des opérations où le règlement au comptant a long-temps été l'usage. Le gros argument de vente se rapporte évidemment à la sécurité ainsi accrue. Mais il faut bien voir que si le risque de vol est effectivement réduit, celui de l'erreur involontaire, ou de la manipulation criminelle, augmente en sens inverse: les écritures et les opérations effectuées par l'informatique, spécialement par télétraitement, n'offrent de loin pas des garanties d'exactitude à 100%.

SOPHISTICATION

Pour diminuer les risques, les PTT comme les banques ne cessent d'élaborer des systèmes de plus en plus sophistiqués, tels le projet APOCO (automatisation du service des chèques postaux) ou le système de transmission des données bancaires à l'échelle mondiale SWIFT.

A part cette émulation technologique, les PTT et les banques évitent de rivaliser sur le même terrain:

les postes ont renoncé à jouer le rôle de caisses d'épargne (comme elles le font en France notamment) et à émettre des chèques utilisables comme moyens de paiement dans les magasins par exemple. En contrepartie, les banques maintiennent le principe d'une rémunération (minime) des avoirs en comptes-courants et autres substituts des comptes postaux.

Au reste, le non-affrontement est complété par une véritable collaboration, tout juste limitée par «la sauvegarde des intérêts commerciaux et de l'autonomie de chaque partenaire».

COEXISTENCE PACIFIQUE

En effet, selon une convention passée à fin 1978 entre la Direction générale des PTT et l'Association suisse des banquiers, le trafic des paiements en Suisse doit être facilité par l'utilisation de documents et de supports de données également compatibles; les premiers doivent être «lisibles» et traitables par l'ordinateur, que celui-ci soit installé au centre de calcul électronique des PTT ou à celui des banques. Concrètement, cela veut dire rien moins que les bulletins de versement bleus (système BVR) doivent comporter en leur partie inférieure une ligne contenant des données susceptibles d'être lues optoélectroniquement et ensuite exécutées (inscriptions sur compte débiteur et créancier concerné) par la poste ou par la banque.

Centralisation parfaite, interconnexion totale, sacrifice sur l'autel de la rationalité suprême. La protection des données contre toute utilisation à des fins commerciales fait partie de la «concurrence pratiquée avec fair play».

Ainsi vont les PTT et les banques, saintement alliées dans le développement du trafic des paiements sans espèces.

De leur côté, les grands distributeurs préparent aussi l'avenir. La Migros, qui dispose de sa propre banque, sera la première dans la place. D'ici cinq ans, paraît-il. Grosse affaire à suivre.